



ETAT DE FRIBOURG – STAAT FREIBURG

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES CONSTRUCTIONS
RAUMPLANUNGS-, UMWELT UND BAUDIREKTION
SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT – AMT FÜR UMWELT

DIRECTION DES INSTITUTIONS, DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS
DIREKTION DER INSTITUTIONEN UND DER LAND- UND FORSTWIRTSCHAFT
SERVICE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE - AMT FÜR WALD, WILD UND FISCHEREI
LABORATOIRE CANTONAL - KANTONALES LABORATORIUM



VILLE DE FRIBOURG – STADT FREIBURG

SERVICE DE L'ÉDILITÉ
BAUAMT

COMITÉ DE PILOTAGE – DÉCHARGE DE LA PILA PROJEKTOBERLEITUNG – DEPONIE LA PILA

Fribourg, le 1^{er} mai 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Décharge de la Pila: des mesures urgentes seront réalisées prochainement

Des mesures urgentes seront prises dès le mois de mai 2009 afin d'éviter la chute de matériaux dans la Sarine depuis la zone instable située en aval du hot-spot de la décharge de la Pila. La Préfecture de la Sarine a rendu une décision pour ordonner au Consortium de réaliser les travaux.

Suite à la publication du rapport d'investigation détaillée de l'ancienne décharge de la Pila, le Service de l'environnement a demandé au Consortium une intervention rapide sur la zone instable du hot-spot afin d'éviter la chute de matériaux et de déchets dans la Sarine.

Mesures urgentes

Le bureau CSD Ingénieurs-Conseils SA a proposé des mesures qui peuvent être réalisées rapidement, sans nécessiter le déplacement des gens du voyage. Deux parois de soutènement seront construites dans le talus de la zone instable pour retenir les matériaux, parallèlement et perpendiculairement à la pente. Les quelque 600 m³ de déchets qui se trouvent en-dessous des futures parois et dans le lit mouillé de la Sarine seront retirés et stockés provisoirement dans une zone sécurisée créée dans la partie basse de la décharge. Les déchets seront évacués du site et éliminés définitivement une fois le déplacement des gens du voyage effectué.

Les eaux de ruissellement qui arriveront au niveau des parois seront traitées et contrôlées avant d'être rejetées dans la Sarine.

Une séance a été organisée le 30 avril 2009 pour présenter les travaux urgents à la délégation des gens du voyage. A cette occasion, M. le Préfet de la Sarine Carl-Alex Ridoré leur a fait part de l'ordre préfectoral qu'il allait prendre pour l'exécution des mesures urgentes.

Plan hygiène et sécurité

Pour préserver les riverains et le personnel qui travaillera sur le chantier, un "plan hygiène et sécurité" a été élaboré. Ce plan a été soumis pour examen au Médecin cantonal et au Service public de l'emploi, secteur inspection du travail.

Travaux

Estimés à 400'000.- francs, les travaux débuteront au mois de mai 2009 et s'étendront sur deux mois. Le mandat sera confié à l'entreprise Agebat SA.

Suite des démarches

Une convention qui fixe les modalités du déplacement et de l'aménagement de la nouvelle place au lieu-dit Bois de Châtillon devrait être conclue prochainement entre la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions et la communauté des gens du voyage. Le déménagement devrait idéalement être réalisé d'ici la fin de l'été 2009.

Renseignements complémentaires

*M. Walter Schwab, Chef du Service des forêts et de la faune, maître de l'ouvrage,
tél. 026 305 23 20 (vendredi 1er mai 2009, 10h00-12h00).*

*M. Loïc Constantin, Chef de la section déchets et sites pollués, Service de l'environnement,
tél 079 353 41 73 (vendredi 1er mai 2009, 12h00-15h00).*

M. Carl-Alex Ridoré, Préfet de la Sarine, 026 305 22 26 (vendredi 1er mai 2009, 10h00-11h30)